

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. XII, No 2.

Montréal, Février 1906.

50 cts par an.

M E R

Mer, sublime atelier, laboratoire immense,
Des transformations, tu sonnes le rappel,
De la vie en ton sein Dieu jeta la semence :
Du polype perdu surgit un archipel.

Ton flot ronge le fiord, submerge la lagune,
Entame le silex, effrite le granit ;
Il démolit le roc et, construisant la dune,
Marque le nouveau terme où ton règne finit.

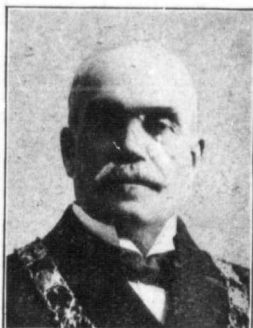
J'aime ta voix sonore et j'aime ton silence,
Tes accès de fureur et ta sérénité.
J'aime à monter l'esquif qui, sur toi se balance
Quand ton calme sourit à ta propre beauté.

Lorsque, comme un miroir, ta surface est unie.
J'aime à voir rougeoyer ton horizon vermeil
Dans un rayonnement de splendeur infinie,
Reffet d'aube ou déclin flamboyant du soleil.

J'aime à voir, quand la lune éclaire la nuit sombre,
Le navire qui trace un sillage argenté.
Je plonge mon regard dans la glauque pénombre
De ta phosphorescente et mobile clarté.

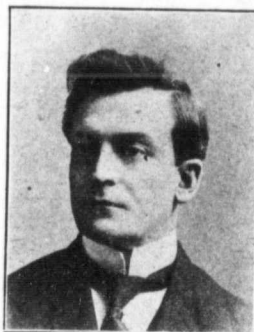
Ton clapotis léger, me berçant de doux rêves,
Murmure à mon esprit d'harmonieux propos,
Quand je viens comparer, sur tes inertes grèves,
L'éternel mouvement à l'éternel repos.

RÉMI TREMBLAY.



M. CYPRIEN GÉLINAS
Maire de la Ville Saint-Louis.

NOS
SOCIÉTAIRES
DISTINGUÉS



M. JÉRÉMIE DÉCARIE,
LL.B., M.P.P.

**Le tarif des contributions dans les Sociétés
de secours mutuels**

EXTRAITS D'UN DISCOURS PRONONCÉ DEVANT
LE "NATIONAL FRATERNAL CONGRESS"
PAR L'HON. W. A. NORTHCOTT

Il est facile de donner le champ libre à son imagination sur les questions philosophiques, mais, quand il s'agit de mathématique, on ne peut plus errer. On ne trouvera pas un homme qui soutiendra sensément que deux et deux font trois ou un autre que deux et deux font trois et demi. Il n'y a qu'une solution et vous la connaissez. Il en est ainsi en assurance, parce que cette science est essentiellement mathématique. De même qu'il est impossible de sortir 100 livres de farine d'un baril si quelqu'un n'y a pas mis les 100 livres auparavant, de même il sera impossible à une société de toujours payer \$1,000 si elle n'a pas perçu les contributions nécessaires pour arriver à former ce montant.

Une société qui aurait proposé d'élever ses taux, il y a quelques années, aurait soulevé une tempête parmi ses membres, parce qu'alors les actuaires n'avaient pas encore démontré que les sociétés de secours mutuels devaient avoir les mêmes bases scientifiques qu'une compagnie d'assurance.

Aujourd'hui, les sociétés qui n'ont pas adopté un tarif exact peuvent se compter, et le temps n'est pas loin où aucune société honnête ne voudra exister sans avoir un tarif de contributions qui lui permettra de

faire face à ses obligations à n'importe quelle période de son existence.

Et pourquoi cela ! parce que l'expérience nous a convaincu qu'il existait un coût réel de l'assurance et qu'une association ne pouvait ignorer la table de mortalité. Chaque société doit donc travailler pour son propre salut et nous savons tous aujourd'hui que le salut est dans le tarif exact...

Le Guet à Québec

Au nombre des mesures que la Chambre adopta en 1816, fut celle qui concernait l'éclairage de la ville de Québec et de l'établissement du guet pour protéger les citoyens. Les hommes du guet étaient armés d'un long bâton, muni d'un fanal et d'un tric-trac pour réveiller les citoyens en cas d'incendie ; ils parcouraient la ville et chantaient les heures. Ceci rappelle cette coutume touchante qui existait à Paris au moyen-âge. Les hommes du guet chantaient aussi les heures pendant la nuit, mais à minuit ils ajoutaient : " Priez pour les âmes des défunts."

P. T. BÉDARD.

En Angleterre où il existe des associations de tempérance dont les membres s'abstiennent de toute boisson alcoolique, on a constaté par les compagnies d'assurances sur la vie que la mortalité des abstinents est de 25 p.c. moindre que celle des non abstinents.

VAN COILLIE.

Mutualistes, en avant !

Joignant le geste à la parole, Mgr de Montréal vient de fonder la Société de Tempérance qu'il annonçait dans sa lettre pastorale d'il y a quelques semaines.

Cette société, dont il sera le président actif et l'âme dirigeante, aura pour patron saint Jean Baptiste, l'abstinent par excellence, et pour directeurs MM. les curés de chaque paroisse. Enfants, jeunes gens, chefs de famille seront priés de faire partie de cette association dont nous attendons les plus beaux résultats.

L'éloquent appel de notre premier pasteur sera entendu des mutualistes qui désiraient un semblable mouvement depuis longtemps déjà. Il est donc hors de doute que nos sociétaires se hâteront de s'enrôler, dans leur section paroissiale, sous la bannière de la sainte tempérance.

Il appartient aux hommes qui ont pensé faire des sacrifices d'argent pour assurer le bien-être matériel de leur famille, de donner le bon exemple dans la croisade qui commence contre l'alcool, cause de tant de foyers éprouvés, de tant de misères, de tant de dégradations, de tant de vices.

Soldats de la mutualité devenez les apôtres de la tempérance et vous aurez complété votre œuvre. Sachez reconnaître le zèle ardent, la sollicitude paternelle qu'éprouve pour vous, pour vos familles, pour votre race, l'archevêque de la métropole, notre président d'honneur.

Mutualistes, en avant !

Qu'est-ce que la poésie ?

Chasser tous souvenirs et fixer la pensée,
Sur un bel axe d'or la tenir balancée ;
Incertaine, inquiète, immobile pourtant ;
Eterniser peut-être un rêve d'un instant ;
Aimer le vrai, le beau, chercher leur harmonie ;
Ecouter dans son cœur l'écho de son génie ;
Chanter, rire, pleurer seul, sans but, au hasard ;
D'un sourire, d'un mot, d'un soupir, d'un regard.
Faire un travail exquis, plein de crainte et de
[charme.

Faire une perle d'une larme ;
Du poète ici bas voilà la passion,
Voilà son bien, sa vie et son ambition.

Alfred de MUSSET.

Des milliers d'ivrognes descendent tous les ans dans la tombe, ne laissant après eux que le déshonneur.

Abbé CHS LAROCQUE.

Echos du Congrès de la Tuberculose

PARIS, OCTOBRE 1905

PRÉSERVATION ET ASSISTANCE DE L'ADULTE

HYGIÈNE SOCIALE

ASSURANCES ET MUTUALITÉ DANS LA LUTTE
CONTRE LA TUBERCULOSE

(Suite)

DISCUSSION DES RAPPORTS

M. MILLERAND. — Nous devons nous inspirer des exemples de l'Allemagne, et, comme elle, nous efforcer d'employer nos capitaux à des œuvres de préservation. Il importe donc de favoriser l'emploi pour des œuvres sociales des capitaux fournis par les ouvriers, les patrons.

M. MABILLAUD. — On a fait en ces derniers temps le reproche aux mutualistes de ne pas s'être occupés de la lutte contre la tuberculose.

Les sociétés de mutualistes doivent entrer dans la voie de la prophylaxie et sont, du reste, prêtes à le faire.

M. FREUND fait observer qu'il est fort bien de prendre toutes les mesures que l'on propose, mais qu'il faut surtout s'occuper de prévenir la maladie en rendant les individus plus aptes à vivre correctement.

M. CHEYSON voudrait voir se réaliser l'assurance des veuves et des orphelins et souhaite que le Congrès s'en occupe.

M. FUSTER fait observer que l'on doit créer en une certaine mesure l'obligation à se protéger en raison de la nécessité supérieure de protéger la société.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Principales mesures prophylactiques prises contre la tuberculose pulmonaire par l'administration de la Caisse d'Épargne et de retraite sous la garantie de l'État belge.

— M. ALPHONSE MABILLON (de Bruxelles). — On est arrivé à réduire à 2,50 pour 100 le nombre des tuberculeux parmi les employés de l'administration de la Caisse d'Épargne de Belgique, grâce à la sélection médicale, alors qu'il est de 18 à 20 pour 100 dans la population ambiante.

Comme mesures complémentaires, l'administration de la Caisse d'Épargne désinfecte les correspondances et livrets déposés. La désinfection a lieu par la vapeur de formol.

(A suivre)

Concours de Recrutement

Du 1^{er} mars au
30 juin 1906



Arrêté du Bureau Exécutif

Art. 6.—*Grand Prix d'Honneur* : Le sociétaire qui aura présenté le plus grand nombre de membres pendant le concours (mais pas moins de 40) recevra une montre et une chaîne en or ou la somme de \$100.00, au lieu du prix d'honneur de division qu'il aura mérité.

Prix de Cercles et de Bureaux de Perception

Il est institué un concours de recrutement qui commencera le 1^{er} mars et se terminera le 30 juin prochain (1906).

Droits d'Entrée

Art. 1.—Le droit d'entrée pour un certificat de \$500 ou de 1,000 sera de \$2.00 (y compris l'honoraire d'examen médical), pour les membres admis pendant ce concours par les cercles ou par l'intermédiaire des bureaux de perception. Les cercles pourront toutefois augmenter ces taux, mais il leur est interdit de charger moins que les taux fixés par les statuts et le présent arrêté.

Art. 2.—Les cercles feront remise au Conseil Général de la somme de 50 cts seulement, comme honoraire d'enregistrement, pour tout nouveau membre auquel il aura été accordé un certificat de \$500 ou de \$1,000.

Récompenses

Art. 3.—Les membres, les bureaux de perception et les cercles qui les auront mérités, aux termes du présent arrêté, recevront de l'Association les récompenses énumérées ci-après, pour les membres participants qu'ils auront recrutés, présentés, dont le certificat d'examen médical aura été reçu au Conseil Général, pendant le concours, qui auront été admis dans la société avant le 1^{er} juillet prochain, et qui auront acquitté, avant le 1^{er} septembre prochain, les versements exigibles pour les deux mois qui auront suivi celui de leur admission.

Prix Personnels

Art. 4.—Une insigne de membre au sociétaire qui aura présenté un membre et \$1.00 pour chaque autre membre.

Art. 5.—*Prix d'Honneur de Division* : Le sociétaire qui aura présenté le plus grand nombre de membres, dans sa division de concours (à condition que ce nombre soit de 20 au minimum), recevra une montre en or ou la somme de \$50.00, à son choix, outre les récompenses mentionnées à l'article 4.

Art. 7.—Une série d'insignes d'officiers sera présenté aux cercles qui, dans le cours des mois de mars et avril prochains, augmenteront leur effectif de 15 membres au moins. La réception de cette récompense n'aura pas pour effet de diminuer les droits qu'ils pourront avoir aux prix ci-dessous énumérés.

Art. 8.—Un fanion en soie aux armes de la société, ou la somme de \$12.00, sera présenté à tout cercle qui aura augmenté comme suit son effectif de membre en règle au 1^{er} mars prochain (ou à la date de son institution, s'il est fondé pendant le concours), savoir :

(a) De 15 membres au moins, — pour les cercles qui ne compteront pas plus de 50 membres au 1^{er} mars.

(b) De 25% (20 membres au minimum), — pour ceux dont l'effectif sera de 51 à 100 membres.

(c) De 15% (au moins 25 membres) — pour ceux dont l'effectif sera de 101 à 200 membres.

(d) De 10% (au moins 30 membres) — pour ceux dont l'effectif sera de 201 membres ou plus.

Art. 9.—*Prix d'Honneur de Division* : Un drapeau en soie ou un étendard aux armes de la société, ou la somme de \$30.00 au cercle qui, dans sa division, aura le plus augmenté son effectif (au moins 30), au lieu du prix mentionné dans l'article précédent.

Art. 10.—*Grand Prix d'Honneur* : Une bannière en soie blanche, brodée avec écusson de la société, en application, lambrequin et frange en or, inscription, etc.

Composition des Divisions de Concours

Art. 11.—Les cercles ou bureaux de perception situés dans chacune des divisions ci-après établies concourront ensemble :

1^{re} Division.—Les cercles qui auront un effectif de plus de 200 membres participants en règle le 1^{er} septembre prochain.

2^e Division.—Ceux de 101 à 200 membres inclusivement.

3^e Division.—Ceux de 51 à 100 membres inclusivement.

4^e Division.—Ceux de 50 membres ou moins et les bureaux de perception.

Art. 12.—En cas d'égalité dans les résultats, le Bureau Exécutif établira un nouveau concours ou un tirage au sort pour les concurrents qui auront obtenu des résultats égaux, pour l'adjudication des prix en contestation.

Art. 13.—Les conditions, stipulations et avantages du présent arrêté ne s'appliquent pas aux membres fondateurs signataires d'une requête demandant l'institution d'un bureau de perception ou d'un cercle, aux membres recrutés par l'intermédiaire ou avec le concours personnel d'un organisateur ou inspecteur du Conseil Général, ni à ceux qui les ont présentés comme candidats.

Art. 14.—Un cercle ainsi qu'un bureau de perception (en assemblée générale ou par son comité de surveillance), pourra se déclarer et déclarer ses membres hors concours pour obtenir d'autres avantages particuliers.

Art. 15.—Les cercles qui contreviendront aux prescriptions du présent arrêté, notamment en ce qui concerne le droit d'entrée, seront déchés de leurs droits à toute récompense.

Art. 16.—Les cercles et les bureaux de perception devront faire rapport au Conseil Général, le premier septembre prochain, des résultats qu'ils auront obtenus durant le concours, spécifiant les noms, prénoms, date d'admission des candidats qui auront été admis et qui auront acquitté, avant le 1er juillet, leurs contributions et autres versements, requis pour 2 mois au moins, ainsi que les noms de ceux qui les auront présentés. Les bureaux de perception et les cercles qui n'auront pas transmis leur rapport au Secrétaire Général avant le 10 septembre prochain, ainsi que les rapports et remises mensuels, au temps prescrit, pour permettre les vérifications nécessaires pour faire l'adjudication des prix, pourront être déclarés hors concours.

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PINEAU,
Secrétaire Général.

Montréal, 8 février 1906.

Petite encyclopédie Canadienne

LA MARINE DU CANADA

Le Canada occupe la septième place sur la liste des nations maritimes.

Le Canada a 7,000 vaisseaux ayant un tonnage de 8 millions et demi de tonnes.

Le Canada a près de 1,000 phares.

Le Canada compte 1,033 bateaux à vapeur.

Le Canada a 28 stations de sauvetage.

Le Canada a construit 328 navires en 1904.

L'INDUSTRIE AU CANADA

Un capital de 500 millions est placé dans l'industrie canadienne.

Les Etats-Unis ont un capital de 100 millions placé au Canada.

Le Canada a exporté, en 1904, pour une valeur de 48 millions de bois, etc.

Le Canada a 11,126 manufactures employant 306,000 ouvriers.

Les banques ont prêté la somme de 416 millions aux manufacturiers du Canada.

LES PÊCHERIES AU CANADA

Les pêcheries du Canada ont rapporté 23 millions en 1904.

Le Canada a exporté pour une valeur de 10 millions de poissons.

La morue est le poisson dont on exporte les plus grandes quantités, le saumon vient en second lieu.

Les pêcheries donnent de l'emploi à 100,000 hommes.

L'outillage nécessaire aux pêcheries est évalué à 1 million.

Comme valeur en pêcheries, la Nouvelle-Ecosse occupe le premier rang, la Colombie Anglaise le second et le Nouveau-Brunswick le troisième.

Les pêcheurs canadiens ont capturé 13,905 phoques en 1904.

Silence à l'Eglise

Napoléon Ier, quelque temps après le 18 brumaire, ayant à parler à une dame, sortit à pied, le matin, et comme on lui dit qu'elle était à la messe dans une église voisine, il y courut, et l'ayant trouvée, avec la vivacité de ses passions, de son caractère et de son âge, il se mit à lui dire tout haut et rapidement ce qu'il avait à lui communiquer. La dame lui prit la main et lui montrant le pavé :

« On n'est pas ici pour parler mais pour entendre la messe. Taisez-vous, et mettez-vous là à genoux. »

Napoléon obéit ; il fut interdit, comprit, se mit à genoux et assista à la messe jusqu'au bout. Quand il sortit il ne dit rien, marchant à côté de la dame, en silence ; puis quand ils furent rentrés et qu'il se trouva vis-à-vis d'elle :

« Madame, dit-il, je vous déclare et j'en prends l'engagement, qu'à des honnêtes gens comme vous il sera désormais permis de suivre les exercices de leur religion sans entraves, et qu'ils auront pleine liberté pour leur culte. »

Et de là, assure-t-on, date la résolution, vague encore dans son esprit, de rétablir le culte catholique et de rouvrir les églises.

Moyens Originaux d'Économiser

M. McDowell, président d'une importante banque d'épargne de Chicago, a eu récemment l'utile fantaisie de prendre des informations, auprès des clients de la banque, sur les méthodes qu'ils adoptaient pour arriver à économiser. Et voici les réponses qu'il a obtenues ; elles ne manquent ni de piquant, ni d'intérêt, et pour la majorité de nos lecteurs elles seront comme une révélation : Un certain déposant met dans une tire lire, à la maison, tous les cents qu'il a dans sa poche chaque soir. Un autre, met tous les dix cents. Un autre, qui est père d'un enfant, amasse de l'argent pour l'envoyer au collège plus tard. Un autre s'ouvre un compte contre lui-même, chaque mois, payable tant par semaine. L'idée de ce subterfuge lui est venue en constatant qu'il trouvait toujours moyen de payer ses dettes. Il s'est dit alors qu'il pourrait bien devenir son propre créancier. Un autre dépose dans une tire lire, à la maison, tous les 25c de 1892 qui lui passent par les mains. Un autre s'alloue un montant par semaine pour ses menues dépenses : lunch, tramway, cigares, théâtre, etc., et chaque dépense qu'il évite se transforme en une économie. Plusieurs se sont achetés des rasoirs "Safety" et mettent 10c dans leur tire lire chaque fois qu'ils se rasent. Un autre met un dollar de côté, le jour de la paye ; 50c le lendemain, 25c ; le surlendemain, 10c ; le jour suivant, 5c, puis 2c la veille de l'autre paye. Et il recommence. De cette façon, il épargne \$1.92 par semaine, sans s'en apercevoir.

Ces moyens, qui paraissent bizarres et presque enfantins au premier abord, produisent des résultats si étonnants qu'on en vient à les trouver ingénieux après réflexion. Nous avons l'espoir qu'en les faisant connaître à nos lecteurs bon nombre d'entre eux voudront soit les essayer, soit en inventer d'autres plus conformes à leurs habitudes ou à leur caractère.

L'important c'est qu'on se mette à économiser.

L'économie étant une nécessité pour les bourses moyennes comme pour les petites bourses, il n'y a pas de sots moyens d'atteindre son but, du moment qu'on n'offense ni Dieu, ni la morale, ni la raison.

L'alcool est un poison si virulent qu'on ne peut le prendre que sous la forme diluée de spiritueux.—Dr LEES F. S. A.

Pages Oubliées

LE VÉRITABLE PATRIOTE

Pour aimer la patrie avec un sentiment véritablement élevé, nous devons commencer par lui donner en nous-mêmes des citoyens dont elle n'ait point à rougir, dont elle puisse au contraire se faire honneur. Tourner en dérision la religion et les bonnes mœurs, et aimer dignement la patrie, c'est chose incompatible. Si un homme fait outrage aux autels, à la sainteté du lien conjugal, à la décence, à la probité, et puis vient crier : Patrie ! patrie ! ne le croyez pas ; c'est un hypocrite de patriotisme, c'est un très mauvais citoyen.

Il n'y a de bon patriote que l'homme vertueux, l'homme qui comprend et aime tous ses devoirs, et se fait une étude de les suivre.

Celui-là jamais ne se confond ni avec l'adulateur des puissants, ni avec l'ennemi acharné de toute autorité. Être servile et être irrévérent sont deux excès pareils.

S'il occupe un emploi du gouvernement, soit civil, soit militaire, son but n'est pas sa propre fortune, mais bien l'honneur et la prospérité du prince et du peuple.

S'il est simple particulier, l'honneur et la prospérité du prince et du peuple sont également l'objet de ses plus ardents désirs, et il ne fait rien qui s'y oppose ; il fait, au contraire, tout ce qu'il peut pour y contribuer.

Il sait que dans toutes les sociétés il y a des abus ; il désire que ces abus soient corrigés, mais il a horreur de la fureur de ceux qui voudraient les corriger avec des rapines et de sanglantes vengeances, parce que de tous les abus, ceux-là sont les plus terribles et les plus funestes.

Il n'invoque pas, il ne suscite pas les dissensions civiles ; il est au contraire, autant qu'il peut, par son exemple et ses discours, le modérateur des esprits exagérés, l'éloquent conseiller de l'indulgence et de la paix. Il ne cesse d'être un agneau que lorsque la patrie est en danger à besoin d'être défendue ; alors il devient un lion, il combat et triomphe ou meurt.

SILVIO PELLICO.

Malheur à vous, qui êtes puissants à boire le vin, et vaillants à vous enivrer.

Ancien Testament.

Lorsqu'un homme veut commettre un crime, il prend des boissons alcooliques pour faire taire sa conscience et se donner le courage nécessaire.—S.-A. ABBOTT.

Les Cercles Modèles



J. E. A. ETHIER.

Dr H. LEGAULT.

W. A. LAFOND.

CERCLE CARILLON, No II.

C'est le 22 mars 1897, à Carillon, dans le comté d'Argenteuil, que fut fondé le cercle qui porte le beau nom de Carillon, cher aux Canadiens-Français parce qu'il rappelle probablement le souvenir du plus beau fait d'armes de nos annales, du moins sous le régime français.

Comme les peuples heureux, ce cercle n'a pas d'histoire. Il a toujours fonctionné avec une régularité parfaite et les officiers compétents ne lui ont jamais manqué. Ses membres ont payé leurs contributions avec une ponctualité rare, en sorte qu'il en a peu perdu. Enfin, dans divers concours, ses membres ont remporté plusieurs prix personnels.

Veut-on savoir maintenant l'état de la caisse des malades d'un cercle aussi parfait? Examinez ce tableau :

Fin de	Membres en régle.	Capital-Caisse des malades.
1898	25	\$ 81 52
1900	41	338.89
1902	45	594.32
1905	45	1,035 39

Suivant nos statuts ce cercle devrait avoir une réserve de \$480.00; or il possède un surplus de \$555.39, c'est-à-dire 116 % de plus. N'est-ce pas que nos confrères de Carillon font bien les choses?

Février

Il faut, en ce mois, prendre un peu plus de nourriture et se vêtir plus que dans les autres mois, mais ne faites pas d'excès. Autrement, les rhumes, le catarrhe, la toux vous feront payer cher votre erreur. Aérez bien votre logis et faites des exercices en plein air. N'oubliez pas que le développement physique normal est le résultat de la persévérance.

Ne vous y trompez pas : ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes... ne posséderont le royaume de Dieu.—SAINT PAUL.

Flatteur !

Alexandre Dumas dînait chez le docteur Gistal, une célébrité médicale.

Au café, l'amphytrion pria son hôte d'honorer son album d'une improvisation quelconque.

"Volontiers," répondit Dumas.

Et il écrivit sous les yeux du docteur, qui le suit du regard :

Depuis que le docteur Gistal
Soigne des familles entières,
On a démoli l'hôpital

"Flatteur !" s'écrie le docteur enchanté.
Mais Dumas ajoute :

Et l'on a fait deux cimetières !

Hygiène Pratique

LE CARÈME BIEN OBSERVÉ EST UN VÉRITABLE BIENFAIT PHYSIQUE

L'observation rigoureuse de toutes les prescriptions de l'Eglise sur le jeûne et l'abstinence est non seulement une pénitence, une mortification utile à la santé de l'âme, c'est en même temps l'application la plus judicieuse de prescriptions hygiéniques, d'une si grande valeur, qu'on ne peut les enfreindre longtemps sans que l'organisme subisse des désordres plus ou moins graves.

Nous estimons que les adoucissements *temporaires* que l'Eglise a été obligée d'apporter à ces lois, par suite de la regrettable erreur des médecins, qui attribuent à la viande une valeur hygiénique qu'elle ne possède pas, nous estimons que ces adoucissements vont à l'encontre du but proposé. En effet, ce sont précisément les personnes que le régime végétarien guérirait, les malades pour lesquels la viande est un poison qui sollicitent, par ordre de leur médecin, l'exemption des pratiques de jeûne et d'abstinence. Les dyspeptiques dont l'estomac est une véritable fabrique d'acides, les neurasthéniques, les innombrables névrosés, les gouteux, et tant d'autres qui se croient incapables de supporter le jeûne et l'abstinence, ne guériront jamais s'ils ne se soumettent pas à une diète beaucoup plus sévère que celle que l'Eglise impose, et qui aurait été peut-être suffisante pour leur conserver la santé, s'ils l'avaient toujours suivie scrupuleusement.

Quelques personnes nous disent : "Les hommes de notre époque n'ont plus la force physique de leurs pères et on ne peut exiger des pauvres êtres malingres et souffrants que nous sommes, des privations qui étaient gaillardement supportées par nos ancêtres." Il est facile de montrer que ce langage est un pur sophisme. En effet, on ne trouve d'une façon générale, des santés vraiment parfaites, des organismes entièrement sains, que dans la classe pauvre où la viande n'apparaît que bien rarement sur la table, et où l'on jeûne plus qu'il ne serait nécessaire. Les paysans de certaines régions, qui font carême toute l'année, brillent par leur force et leur vigueur. Qui n'a pas eu l'occasion d'admirer à la campagne certaines familles pauvres soumises à toutes sortes de privations, vivant de pain et de soupe, et dont les enfants sont nombreux et pleins de santé. A notre conférence de Saint-Vincent-

de-Paul, nous avons assisté des vieillards de 75 à 80 ans, encore robustes et vigoureux, qui avaient passé plus de quarante ans de leur existence sans manger un seul morceau de viande. La neurasthénie, la névrose sous toutes ses formes, la goutte et la dyspepsie, sont absolument inconnues chez ces pauvres gens, tandis que ces maladies se développent avec une intensité réellement effrayante dans les classes de la société où l'on abuse des viandes, où l'alimentation surabondante ébranle le système nerveux par l'excitation constante qu'elle produit, ou laisse dans le corps des résidus que l'organisme ne peut utiliser et qu'il n'a pas la force d'éliminer, résidus qui sont la cause, le point de départ des maladies les plus différentes. N'est-il pas évident que le jeûne et l'abstinence sont les remèdes naturels de toutes les maladies qui ont leur origine dans les excès alimentaires ?

Nous pouvons donc dire avec raison que le semi-végétarisme catholique, que les lois de l'Eglise sur l'abstinence et le jeûne sont, à tous les points de vue, un bienfait pour l'homme.

J. FAVRICHON.

Mgr l'Archevêque de Montréal et les exercices athlétiques

Voici une nouvelle qui est bien de nature à réjouir et encourager les amateurs de culture physique, en même temps qu'il ajoute un nouveau relief à la haute réputation d'éducation moderne qui distingue Mgr Bruchési.

Le 26 janvier dernier, donc, à l'occasion des conférences pédagogiques à l'Ecole Normale Jacques-Cartier, Mgr l'Archevêque assistait à des exercices gymnastiques, par les élèves de l'Ecole. Sa Grandeur fut enchantée du spectacle et déclara que, séance tenante, elle avait résolu de réunir, au mois de juin prochain, au Manège militaire, rue Craig, les élèves de toutes les écoles catholiques de garçons, à Montréal, pour les y faire prendre part à un concours de gymnastique. Mgr Bruchési ajouta qu'en cela il ne fera que suivre l'exemple illustre de Sa Sainteté Pie X, convoquant la jeunesse catholique de Rome dans les jardins du Vatican, afin d'y organiser des concours du même genre.

L'usage des stimulants alcooliques retarde la digestion, en fixant la pepsine, élément essentiel du suc gastrique, et par là entrave l'action de l'estomac.—Drs TODD et BOWMAN.

Ceux qui prennent un p'tit coup sont-ils des bons risques ?

La question suivante vient d'être posée par *The Insurance News* à 42 compagnies d'assurance sur la vie et associations de secours mutuels :

“ Règle générale, considérez-vous l'individu qui fait un usage habituel de liqueurs enivrantes, comme un aussi bon risque que celui qui n'en prend pas du tout ? ”

Les réponses reçues par notre confrère sont si intéressantes et si concluantes que nous les reproduisons sans commentaires :

Etna Life. — Non. L'usage de l'alcool affaiblit le système et abrège la vie.

Alpha Life. — Non. Les liqueurs ruinent la santé.

American Legion of Honor. — Non. Les statistiques démontrent que c'est un mauvais risque.

Bankers' Life. — Non, parce que l'usage finit par l'abus.

Berkshire Life. — Non. Les boissons enivrantes détruisent la santé.

Brooklyn Life. — Non.

Chanango Mutual Benefit. — Non. Rend le risque dangereux dans les maladies à l'état aigu.

Citizens' Mutual Life. — Non. Les abstinentes sont des risques plus désirables.

Covenant Mutual Life. — L'abus fait tort au système et abrège la vie.

Dominion Life. — Non. Affaiblit la constitution et la rend incapable de résister à la maladie.

Equal Rights Life Association. — Non.

Equitable Life and Endowment Association. — Non. Boire diminue la vitalité et rend plus incapable de repousser les maladies.

Fidelity Mutual Life Association. — Non. Moins de vitalité et pouvoir de se récupérer.

Hartford Life. — Non. L'usage même modéré est la fondation des maladies.

Home Friendly Society. — Non. La mortalité est beaucoup plus grande.

Knights of the Maccabees. — Non. Boire abrège la vie.

Knights Templar and Masons Life Indemnity. — Non. L'alcool diminue le pouvoir de repousser les maladies.

Knights Templar and Masonic Mutual Aid Association. — Non. L'abstinent est un meilleur risque.

Manhattan Life. — Cela dépend de la quantité prise.

Manufacturers Temperance and General Life. — Non. L'expérience démontre que la longévité des abstinentes est plus grande.

Masonic Life Association of Western New York. — Non. 22 ans d'expérience nous enseignent que l'alcool abrège la vie.

Massachusetts Mutual Life. — Non. Boire produit des changements dans l'organisme. L'alcool diminue la longévité probable de près des $\frac{2}{3}$.

Michigan Mutual. — Non. L'usage des liqueurs est dangereux pour la santé et diminue la longévité.

Mutual Life. — Non.

New York Life. — Non.

Odd Fellows Mutual Benefit Society. — Non.

Order of Scottish Clans. — Non. Celui qui en fait usage est plus facilement atteint par le rhume, les bronchites, etc.

Pacific Mutual Life. — Non. Cela prédispose aux maladies.

Protective Life Association. — Non. Boire diminue la résistance aux maladies.

Provident Savings Life Assurance Society. — Non. Abrège la longévité probable.

Provincial Provident Institution. — Non. Diminue la résistance aux maladies et facilite les accidents.

Register Life and Annuity. — Non.

Royal Templars of Temperance. — Non. La mortalité est beaucoup moins forte parmi les abstinentes.

Royal Union Mutual Life. — Non. L'usage dégénère trop souvent en abus.

Security Mutual Life. — Non. L'alcool abrège la vie.

Sun Life. — Non. Les liqueurs attaquent la constitution. L'usage a une tendance à augmenter.

Union Central Life. — Non. L'usage abrège la vie.

Union Life. — Non.

Union Mutual Life. — Non. L'usage dégénère souvent en abus.

United States Life. — Non. L'usage affecte le cœur, l'estomac, le foie et le rein.

Washington Life. — Dépend de l'âge et de la quantité.

The American Temperance Life de New-York est la première compagnie en Amérique qui a émis un tarif de primes moins élevé pour les abstinentes. Elle n'accepte que des individus qui ne prennent aucune boisson alcoolique. D'après ses statistiques le taux de sa mortalité, comparé à celui des risques généraux, est de 26 p. c. en faveur des abstinentes.

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la
Province de Québec en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTRÉAL

7 Place d'Armes

B. P. Boîte 2172

Tél. Bell 2255.

MONTRÉAL, FÉVRIER 1906

Ça et là

Un grand concours va commencer.

* * *

Fourbissez vos armes et préparez-vous au combat.

* * *

Cherchez de nouveaux sociétaires, que ce ne soit pas eux qui vous cherchent.

* * *

Recrutez pendant que dorment les fainéants et ceux-ci seront ébahis de voir comme le succès vous favorise.

* * *

Les cercles ne doivent pas oublier que si leur rapport annuel n'a pas été transmis au B. E. avant le premier de mars, ils encourrent la pénalité de la suspension.

Le temps viendra.

Où ceux qui ne travailleront pas seront montrés du doigt.

Où chacun saura que l'égoïsme est méprisable.

Où il sera honteux de s'enrichir aux dépens des autres.

Où le bonheur consistera à ne faire que le bien.

Où tout le monde connaîtra assez l'hygiène pour se préserver de nombre de maladies.

Où l'alcool et le tabac seront reconnus comme des poisons et employés avec les précautions d'usage.

Où tous les hommes feront partie d'une bonne mutualité pour leur protection en cas de maladie et de vieillesse, ou pour celle de leurs femmes et de leurs enfants en cas de mort prématurée.

NOUVEAUX BUREAUX DE PERCEPTION

N.-D. DE STANBRIDGE, No 155, institué à N.-D. de Stanbridge, Co. Missisquoi, le 3 janvier 1906, par M. O. Dépatie, R.P.P.G., et organisé par ce dernier.

Percepteur, M. E. Plante ;

Md E, J. J. Surprenant ;

Com. de S. : Rvd J A Laurence, président ; J.

J. Surprenant, M D, et Ths Brault, M D

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Les confrères dont les noms suivent ont été nommés par M. le Président Général ses substituts auprès de leurs cercles respectifs :

MM. E. Biron, cl. Sacré Cœur, No 6 ; D. Dugas, cl. St-Pierre, No 8 ; H. Beauregard, cl. St-Henri, No 12 ; Alph Pouliot, cl. St-Valier, No 20 ; J. A. Marceaux, cl. Laval, No 21 ; H. H. Langlois, cl. Larocque, No 25 ; Théo St Germain, cl. St-Paul, No 36 ; J. Q. Fafard, cl. St Georges, No 69 ; Révd J. E. Hébert, cl. Ste-Anne de Danville, No 76 ; J. E. Gagnon, cl. Matane, No 95 ; L. S. Marcoux, cl. Ste-Marie, Beauce, No 99 ; Alex. Davis, cl. Delorimier, No 112 ; J. H. Duhamel, cl. N.-D. de Granby, No 116 ; Adol. Sénécal, cl. St-Auguste, No 117 ; J. M. Marcotte, cl. Garneau, No 118 ; N. Carmel, cl. St-Edouard, No 126 ; P. Z. Beaulé, cl. St-Sauveur, No 128 ; P. Bolduc, cl. St-Victor, No 134 ; L. L. Ratté, cl. St-Flavien, No 141 ; Ls Malo, cl. Belœil, No 144 ; T. Trudeau, cl. Ste-Marie, No 146 ; Alb Dépatie, cl. St-Jean-Bte, No 149 ; J. T. Groux, cl. Verdun, No 160 ; Donat Lalonde, cl. Ste-Scholastique, No 162 ; J. A. Joncas, cl. St-Romuald, No 167 ; J. A. Jarry, cl. Contant, No 173 ; J. Z. Duganne, cl. Plessisville, No 175 ; J. H. Crépeau, cl. St-Camille, No 179 ; P. Thibault, cl. St-Ferdinand, No 190 ; Jos. Piché, cl. St-Bazile, No 199 ; S. Morrisette, cl. St-Léonard, No 202 ; Fréd. Bédard, cl. St-Adolphe, No 205 ; Nap. Lalonde, cl. Lsfontaine, No 206 ; J. H. Morin, cl. Trois-Pistoles, No 220 ; J. E. Colin, cl. St-Théo du Lac, No 226 ; Em. Jutras, cl. Dufresne, No 228 ; N. Cormier, cl. Brunnault, No 234 ; Nap. Désy, cl. Fillion, No 152 ; Jos. Poulin, cl. Béland, No 159 ; Phyl. Michaud, cl. Isle-Verte, No 225 ; E. Gauthier, cl. Papineau, No 177 ; A. C. Bédard, cl. Lamoine, No 211 ; Vincent Lortie, cl. St-Vincent, No 42 ; P. Brouillet, cl. Jeanne-d'Arc, No 53 ; Arch. Sauvé, cl. Soulanges, No 60 ; L. Fleurie, cl. N.-D. des Victoires, No 94 ; D. W. Gagnon, cl. Olier, No 127 ; Art. Larose, cl. Bruchési, No 135 ; Wilf. Lachance, cl. Ste-Thècle, No 147 ; C. G. Dionne, St-Désiré, No 189 ; Révd. H. Perrin, cl. St-Stanislas d'Ascot, No 200.

MÉDECINS EXAMINATEURS

Le choix des médecins suivants a été ratifié par le Bureau Exécutif :

MM. A. T. Côté, cl. Beauharnois, No 3 ; H. Cartier, cl. St-Médard, No 16 ; J. O. Ledoux, cl. Larocque, No 25 ; Hector Roy, cl. St-Paul, No 36 ; J. B. A. Quintal, cl. St-Georges, No 69 ; J. A. Boisvert, cl. Lourdes, No 184 ; Lud. Poisson, cl. St-

Wenceslas, No 193 ; P. Langlois, cl. St-Joseph d'Ely, No 201 ; J. W. Collettere, cl. Lafontaine, No 206 ; R. Delorimier, cl. Provencher, No 156.

secrétaire, revient une bonne part des éloges que nous adressons à ce groupe. M. Auger a fait une propagande active pour son cercle, et l'effort a rencontré le succès.

Grandiose Cérémonie a St-Boniface, Man.

CONDOLÉANCES

BÉNÉDICTION SOLENNELLE DU DRAPEAU DU CERCLE LANGEVIN, NO 153.

Des résolutions de condoléances ont été votées par les cercles suivants, au cours du dernier mois :

S. G. Mgr L'archevêque Langevin, de St-Boniface, a béni récemment le magnifique drapeau offert au Cercle Langevin par le B. E.

CERCLE BEAUHARNOIS, No 3 : à M. Raphaël Salmon et sa famille à l'occasion de la mort de sa fille.

Les membres de l'Alliance Nationale sont partis de leur salle à 9 30 a, m, et se sont rendus processionnellement à la cathédrale. Des fauteuils avaient été réservés pour les officiers au bas des marches du chœur.

CERCLE ST-PIERRE, No 8 : à M. Frs Berthiaume, jr, à l'occasion de la mort de son père, et à M. Alex. Narbonne à l'occasion de la mort de son beau-père.

CERCLE STE ELISABETH, No 19 : à la famille de feu Augustin Deschênes.

CERCLE ST LOUIS DE TERREBONNE, No 26 : aux familles de feu M. le curé L. J. Piché et M. E. Neveu.

CERCLE SAGARD, No 48 : à M. Damase Joron pour la mort de son épouse.

CERCLE BOURGET, No 79 : à la famille de feu Jos. Rousseau.

CERCLE LECLERC, No 158 : à la famille de feu David Abell.

CERCLE VERDUN, No 160 : à la famille de feu Jos. Brunet.

CERCLE LASALLE, No 197 : à M. Henri Bauvais à l'occasion de la mort de son enfant et à M. G. H. Leblanc, M. D, et M. Adolphe Maréchal, à l'occasion de la mort de leur oncle, M. le curé Maréchal.

CERCLE ST-THÉOPHILE DU LAC, No 226 : aux Révds P. Boulay et François Boulay à l'occasion de la mort de leur sœur et à M. Victor Boivin, à l'occasion de la mort de sa mère

CERCLE DESCHAILLONS, No 238 : à M. R. Soucy à l'occasion de la mort de son père.

Le drapeau, une riche pièce de soie rouge, de dessin et de broderie très élaborés, portant les armes et la devise de la Société, avait été placé bien vue dans le sanctuaire.

Le sermon fut donné par Mgr l'Archevêque qui prit le texte indiqué par la fête du jour ; *Je crois à la communion des Saints.*

Dans ce sermon qui a duré une heure et a été écouté avec un silence religieux et ému, Monseigneur s'est tenu à la hauteur de la grande réputation d'orateur sacré que lui a valu sa parole toujours extrêmement abondante, élevée, nourrie et chaleureuse.

Le soir, un concert-boucan a réuni de nouveaux membres de l'Alliance.

M. le président Hormidas Béliveau, l'hon. Juge Prendergast et M. l'abbé Béliveau, chapelain de l'Alliance, ont adressé la parole. Un orchestre a donné d'excellente musique.

L'Alliance Nationale est florissante à Saint-Boniface ; durant les six derniers mois surtout, elle a grandi de façon splendide A M. A. L. Auger, le

CERCLE ST-PIERRE, No 8, fondé le 3 juillet 1893, avec 23 membres.

L'examen des chiffres ci-dessous démontrent bien la situation exceptionnellement avantageuse qu'occupe le Cercle St-Pierre, non seulement dans l'Alliance Nationale, mais dans toutes les sociétés qui font affaire dans ce pays. En effet, quelle est la cour, le cercle ou la succursale, à part notre beau Cercle St-Pierre, qui jouisse d'un capital de \$8,478 11 ?

BILAN AU 1er DECEMBRE 1904.

ANNEE		C. LOC	C. MAL	C. DOT.	TOTAL	BAL. C. ANN.	BAL. TOT.	No. de Membres
Du 3 juillet 1893 au 1er décembre 1903	Recu	\$ 9,553.61	\$12,774.21	\$28,168.89	\$50,496.71			
	Payé	9,184.89	7,294.83	28,168.89	44,648.61			
	BAL.	368.72	5,479.38		5,848.10	\$ 5,848.10		432
1904	Recu	\$ 1,558.56	\$ 2,415.94	\$ 5,038.84	\$ 9,013.34			
	Payé	1,547.79	1,163.93	5,038.84	7,750.56			
	BAL.	10.77	1,252.01		1,262.78	\$ 1,262.78	\$7,110.88	448
1905	Recu	\$ 1,758.35	\$ 2,554.70	\$ 5,248.09	\$ 9,561.14			
	Payé	1,577.07	1,368.75	5,248.09	8,193.91			
	BAL.	181.28	1,185.95		1,367.23	\$ 1,367.23	\$8,478.11	472

RECAPITULATION.

ACTIF ..	\$12,870.52	\$17,744.85	\$38,455.82	\$69,071.19
PASSIF ..	12,309.75	9,827.51	38,455.82	60,593.08
BAL ..	560.77	7,917.34		8,478.11

Décès d'un Sociétaire Distingué

CONDOLÉANCES DU B. E.

A sa dernière assemblée régulière, le Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale a adopté la résolution suivante :

" L'Alliance Nationale a appris avec un profond sentiment de douloureuse surprise le décès inattendu de l'Honorable Raymond Fournier Préfontaine, ministre de la Marine et des Pêcheries, l'un de ses membres les plus distingués.

" Cette société participe pour une large part au deuil général dans lequel la mort de cet honoré monsieur plonge le pays tout entier et particulièrement la nationalité canadienne-française, dont il était l'un des rejetons les plus illustres, et à la prospérité de laquelle il avait consacré son énergie et son vaste talent.

" Le Secrétaire Général est chargé d'offrir à la famille du regretté défunt l'expression des plus sincères sympathies de l'Alliance Nationale, en lui transmettant copie des présentes résolutions."

13 janvier.

Cautionnements d'Officiers de Cercles

La London Guarantee and Accident Company, à la demande du Conseil Général, s'est portée caution de la fidélité des officiers de Cercles et de Bureaux de Perception dont les noms suivent, dans l'exercice de leurs fonctions, aux termes des articles 163 et 387 des statuts :

OFFICIERS.	FONCTIONS.	NOM DU CERCLE OU B. P.	No.	DATE D'ACCEP. DU CAUT.
Fortier, Jos.	Trés.	Beauharnois	3	31 janv. 1906
Blanchard, J. A.	Sec.-Fin.	Ville-Marie	5	" " "
Archambault, G. A.	Trés.	St-Pierre	8	" " "
Cartier, Geo. Et.	Sec.-Fin.	Notre-Dame	11	" " "
Létourneau, S.	Trés.	St-Henri	12	" " "
Boyer, Narc.	Sec.-Fin. et Trés.	St Paul	36	" " "
Handfield, Ed.	"	Contrecoeur	37	" " "
Desforges, Alf.	"	Jeanne-d'Arc	53	" " "
Kinchels, Jos.	Trés.	St-Patrice	56	" " "
Laboursadière, C.	Sec.-Fin.	Soulanges	60	" " "
Girard, Henri.	Trés.	Ste-Anne de Danville	76	" " "
Robitaille, O.	Sec.-Fin. et Trés.	L'Assomption	77	" " "
Pagé, Jos.	"	St-Benoît	87	" " "
Palarly, Ulp.	Trés.	S. Luc	90	" " "
Lachance G.	Sec.-Fin. et Trés.	St-François-d'Assises	100	" " "
Verrault, Alp.	Trés.	Lévis	109	" " "
Désautels, Léon.	Sec.-Fin.	Delormier	112	" " "
Beaulieu A. J.	Sec.-Fin. et Trés.	St-Valentin	113	" " "
Girard, Eug.	Trés.	Triduvien	124	" " "
Veilleux, Jos.	"	St-Victor	134	" " "
Bergeron, J. E.	Sec.-Fin. et Trés.	St-Evariste	137	" " "
Dansereau, Omer.	"	Belœil	144	" " "
Hébert, Art.	rés.	Provencher	156	" " "
Gauvin, Léon.	"	Léon XIII	170	" " "
Monet, Geo.	Sec.-Fin.	Crémazie	171	" " "
Beaubien, Anat.	Sec.-Fin. et Trés.	St-Camille	179	" " "
Dupin, A.	Trés.	St-Philémon	180	" " "
Mar in Exeph.	"	Lasalle	197	" " "
Bussière, L. G.	Sec.-Fin. et Trés.	Ste-Jeanne	198	" " "
Chapdelaine, Jos.	"	St-Léonard	202	" " "
Godbout, J. H.	"	St-Adolphe	205	" " "
Rioux, A. J.	"	Lavalée	214	" " "
Parent, Fernando	"	Iberville	216	" " "
Dextraze, J. E.	Sec.-Fin.	Ste-Brigitte	218	" " "
St-Amand, J. C.	Sec.-Fin. et Trés.	Gravel	219	" " "
Brunneau, J. B. U.	"	Roberval	235	" " "
Cormier, D.	"	DeBeaujeu	236	" " "
Soulard, H. E.	"	St-Ubalde	237	" " "
Dionne, A. A.	"	Deschailions	238	" " "
Robert, J. B.	"	St-Lin	239	" " "
Gervais, O.	"	Roussin	240	" " "
Proulx, F. X.	"	Rimouski	241	" " "
Vautour, J. T.	"	Restigouche	242	" " "
Michaud, J. C.	"	Ladouceur	243	" " "
Frénette, Ls.	"	St-Philippe	244	" " "
Caron, J. P.	"	Bic	245	" " "
Labbé, Jos.	Percepteur	B. P. Cap St-Ignace	19	" " "
Barrette, Alf.	"	St-Urbain	21	" " "

NECROLOGIE

No	NOM	ADMISSION			Date-tion	DÉCÈDÉ		Médecin Examineur	
		Age	Cercle ou B. P.	Date		le	Age		Cause
469	Cazalais, Jos.	45	St-Auguste	14-12-97	\$1000	6-10-05	54	Pneumonie.	S. McDruff.
470	Bourbeau, Henri	31	Léon XIII	9-11-03	3000	31-10-05	33	Fèvres typhoïdes	Ars. Christin.
471	Lefevre, J. E. A.	30	St-Martine	2-3-02	1000	13-11-05	34	Phthisie.	T. A. Demers.
472	Bertrand, Alb.	22	Jacq-Cartier	23-12-02	500	15-11-05	25	Fracture du crâne.	J. B. Martin.
473	Montpetit, Nap.	39	St Médard	12-4-94	1000	1-12-05	51	Choléra.	J. C. Prieur.
474	Brais, Geo. Em.	27	Lemoine	5-8-04	1000	8-12-05	28	Accident.	Is Trudeau.
475	Naud, Alf.	49	Mont-Royal	8-3-94	1000	14-12-05	61	Pneum. catarrhale.	J. U. Lalonde.
476	Lebusis, Ans.	25	Duverny	3-11-89	10 0	16-12-05	31	Syncope cardiaque.	H. Campeau.
477	Thibault, Fr.	64	Mont-Royal	14-12-99	1000	25-12-05	30	Gastro entérite	J. U. Lalonde.
478	Sabourin, J. A.	27	Lafontaine	17-5-04	1000	28-12-05	29	Fèvres typhoïdes.	L. N. Delorme.

est
for
den
tiè
livi
mé
vre
30
cals
mal
(26
mal
croc
négl
déch
date
Intér
nabl
30
Ch
nité
form
cin (5
riode
que le
circor
clama
(form
40 AN
(A)
247, 2

Les Etats-Unis d'Amérique

Garneau mentionne le fait que pendant le séjour de M. Papineau à Londres, il eut deux entrevues avec Lord Bathurst, alors ministre des colonies, et que ce dernier se réjouissait de la probabilité de la dissolution de l'Union américaine. L'opinion de Lord Bathurst était partagée par Burdett, MacIntosh et Hume; selon eux un aussi vaste territoire ne pouvait jamais subsister en république. Les gigantesques guerres civiles des Etats-Unis ont réalisé une partie de leurs prévisions. Washington lui-même, d'ailleurs, n'a-t-il pas annoncé la dissolution de la république qu'il fondait ?

AVIS

AUX MEMBRES QUI DESIRENT RECEVOIR
L'INDEMNITE HEBDOMADAIRE
DUE POUR MALADIE

Formalités à remplir

1° AVIS DE MALADIE (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général (art. 257 et 255).

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des livrets de reçus des membres, sur des feuillets imprimés et perforés qui peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

2° CERTIFICAT DE MEDECIN (formule No 5B).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseigné convenablement, tous les mois, sur leur état de santé.

3° RECLAMATION (formule No 5A).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, — et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée. — Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appeler sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

4° ARTICLES DES STATUTS A CONSULTER.

(A) Pour Caisses locales des malades : 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisse Centrale des malades : 247, 249, 254, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5° FORMULES (où se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

AVIS DIVERS AUX MEMBRES

VERSEMENTS PERIODIQUES

A. Les Contributions de la Caisse de Dotation (180) et de la Caisse des Malades (181) et la cotisation pour frais (182) doivent être payées :

1° Avant le premier jour du mois pour lequel elles sont dues (190).

2° A l'assemblée du cercle.

3° Intégralement, c'est-à-dire verser tout ce qui est dû.

B. La rétribution (50 cts) payable avant le premier janvier et avant le premier juillet, chaque année (182).

DELAI DE GRACE.

Un membre peut retarder d'effectuer ses versements, pendant deux mois, depuis la date de leur échéance, sans s'exposer à perdre aucun de ses bénéfices (art. 310 et 373).

INDEMNITE DES RETARDATAIRES.

Un membre qui bénéficie du délai de grâce doit payer à la caisse générale de son cercle une indemnité de 10 cts par \$1000 de dotation sur le chiffre de son certificat, pour chaque mois ou fraction de mois de retard dans ses paiements (191 A). Les cercles, et encore moins leurs officiers, ne peuvent libérer un membre de l'obligation de payer cette indemnité.

SUSPENSION.

Elle s'opère de plein droit, le 1er jour du 3ème mois, contre tout membre qui a négligé pendant deux mois de solder ses redevances (310 et 375).

REINTEGRATION.

Tout membre suspendu, de bonne conduite et en bonne santé, peut être réintégré pendant les 6 mois qui suivent la date de sa suspension (art. 310, 355-6-8). Pour cela il faut :

1° Qu'il en fasse la demande (formule No 9).

2° Qu'il verse le montant de ses arriérés et celui des échéances du mois en cours pour le mois suivant, et le dépôt requis pour certificat de santé (50 cts).

3° Que le cercle approuve la requête.

4° Fournir un certificat de santé (formule 2B), s'il produit sa demande de réintégration au Conseil Général dans le cours des deux mois qui suivent la date de sa suspension.

5° Subir l'examen médical, s'il en est requis ou si sa demande n'est pas transmise au Bureau Exécutif sous deux mois de la date de la suspension, et faire en ce cas un dépôt de \$2.00 pour l'examen médical (176).

ETAT FINANCIER

Au 31 Décembre 1905

CAISSE DE DOTATION

RECETTES	
Balance au 30 novembre 1905.....	\$527 866 11
Produit des contributions.....	13 893 39
Intérêts.....	3,509 00
	<u>\$545,268 50</u>

DÉBOURSÉS	
Par bénéficiaires et héritiers de feu :	
Elzéar Drolet, de Québec.....	\$ 2,000 00
Alphonse Daval, de St Pascal.....	1 000 00
Irénée R. Lambert, de Louiseville...	500 00
Henri Bourbeau, de Montréal.....	3,000 00
" Caisse Générale, 5% des contributions	694 67
" <i>balance au 31 Décembre 1905</i>	538,073 83
	<u>\$545 268 50</u>

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES	
Balance au 30 novembre 1905.....	\$ 11,732 31
Produit des contributions.....	747 08
Intérêt.....	78 00
Réserve.....	2 00
	<u>\$ 12,559 39</u>

DÉBOURSÉS	
Par bénéficiés.....	\$ 504 30
" Caisse Générale.....	37 35
" <i>balance au 31 décembre 1905</i>	12,017 74
	<u>\$ 12,559 39</u>

CAISSE GÉNÉRALE

RECETTES	
A 5% des contributions.....	\$ 732 02
" Rétribution.....	116 00
" Revue.....	13 84
" Droits d'entrées.....	327 50
" Revision et mutation.....	81 45
" Fournitures.....	336 43
" Assurance garantie, officiers de cer-	
cles.....	28 12
Intérêts.....	36 01
" Divers.....	65 81
	<u>\$ 1,737 18</u>
A <i>balance au 1er décembre 1905</i>	6,452 08
	<u>\$ 8,189 26</u>

DÉBOURSÉS

Par Organisation.....	\$ 518 97
" Fournitures.....	93 25
" Propagande.....	324 63
" Entretien du bureau :	
Loyer.....	234 00
Assurance.....	11 40
Eclairage.....	29 18
Téléphone, télégraphe, poste et	
express.....	47 49
Papeterie.....	102 68
Mobilier.....	58 78
Journaux.....	3 00
Revision examens.....	124 00
Salaires d'officiers et employés...	608 04
" Divers.....	21 03
" Inspection.....	405 45
" Frais investigation, réclamation...	43 15
" Revue.....	247 54
" Divers.....	25 00
	<u>\$ 2,897 59</u>
Par <i>balance au 31 décembre 1905</i>	5,291 67
	<u>\$ 8,189 26</u>

RÉSUMÉ

Balance Caisse de Dotation.....	\$538,073 83
" " C. des Malades.....	12,017 74
" " Générale.....	5,291 67
" " d'Epargne.....	19,766 21
	<u>\$575,149 45</u>

PLACEMENT DES FONDS

Fabriques.....	\$ 21,500 00
Municipalités Scolaires.....	49,729 47
Municipalités.....	26,320 00
Prêts hypothécaires.....	459,195 90
Banques Hochelaga, Provinciale et Na-	
tionale.....	19,033 31
	<u>\$575,778 77</u>

Cercles, etc. — Surplus de remises non	
couvertes par les rapports mensuels, etc.	629 32
	<u>\$575,149 45</u>

Montréal, 31 décembre 1905.

En foi de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPINEAU, S.G.
A. ST-CYR, T.G.

Certifié correct,

O. BOURDON }
J. A. MIGNAULT, } *Auditeurs*

Cartes de Cercles

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers S.T.L.S. ne demeurant pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas la adresse. Abréviations—CL signifie cercle; S; PG, substitut du PG; S A, sec. archiviste; S F, sec. financier; Md E, médecin-examinateur.

- No 1—CL ST-JOSEPH, Montréal: S.A., O. Bourdon, 201 Versailles, S.F., Alex. Moquin, 1 Trudel Réunions, 1e et 4e lundis, 8 hrs p.m., sous-sol église St-Joseph.
- No 2—CL MONT-ROYAL, Montréal: S.A., E. A. Grisé, 193 Richelieu; S.F., S. Loguot, 1792 Ste-Catherine, Réunions, 1er et 3e vendredis, 45 rue Vinet.
- No 3—CL BEAUX-HERNOIS, S.A., Jos. Fortier; S.F., André Leduc. Réunions, 2e et 4e lundis, 3 hrs p.m., Salle Vachon.
- No 4—CL DORVAL, S.A., Emery Quénel; S.F., J.B. Leclerc, ummerla. Réunions, 1er et 3e mardis, 7.30 hrs p.m., ancienne chapelle.
- No 5—CL VILLE-MARIE, Montréal: S.A., Édouard Barolet, 2336 St-Jacques; S.F., J.A. Blanchard, 343 Drolet Réunions, 2e et 4e mardis 8 hrs p.m., sous-sol, 38 rue Fuitford.
- No 6—CL SACRÉ-CŒUR, Montréal: Chap. l'n. R. v. F. L. T. Adam, Chas. Hoi; S.F., J. G. Efr Br n, 1018 Ontario; Prés et M. E. J. A. Pierre, 410 Plessis; S.A., J.K. Beaudoin, 433 Plessis; S.F., W. Dufault, 1106 Ontario. Réunions, 2e et 4e mercredis 8 hrs p.m., sous-sol église Sacré-Cœur.
- No 7—CL STE-ANNE DE BELLEVUE, S.A., M. C. Serre; S.F., A. Lamarche. Réunions, 3e mercredi, 7 1/2 p.m., salle M. C. Bezner.
- No 8—CL ST-PIERRE, Montréal: S.A., Théo Bédard, 1136 St-André; S.F., J. A. Mignault, 97 Roy. Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., salle Gareau, 111 Mal neuve.
- No 9—CL STE-GENEVIÈVE, Ch. Jacq. Cartier; S.A., Aldé et Boileau; S.F., A. Liberman. Réunions, 3; mercredi, 7 hrs p.m., chez le notaire Lt. erran.
- No 10—CL ST-CHARLES, Montréal: S.A., N. Bellais, 4116 Centre; S.F., S. Laprade, 327 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix.
- No 11—CL NOTRE-DAME, Montréal: S.A. et S.F., Dr G. E. Martier, 309 Carré Caboullis. Réunions, 4e vendredi, 8 hrs p.m., 190 rue St-Maurice.
- No 12—CL ST-HENRI, Montréal: S.A., J. E. Ferras, 3532 Notre-Dame; S.F., P. J. Foirier, 1898 St-Jacques. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p.m., Salle Beaudoin, 3663 Notre-Dame.
- No 13—CL ST-JACQUES, Montréal: S.A., Eug. H. Godin, 30 St-Jacques; S.F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, dernier samedi (après-midi) au No 30 St-Jacques.
- No 14—CL ST-JEROME, Co. Terrebonne; S.A., Louis Labelle; S.F., D. Alphonse Labelle. Réunions, 1er et 3e dimanches (après grand messe), au bureau de Louis Labelle.
- No 15—CL ST-MEDARD, Coteau-Station; S.A., H. R. Smith; S.F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 4e dimanche, 8 hrs p.m., 330 St-Jacques.
- No 16—CL ST-VALIER, Québec; S.A., Geo. Vidal, Pont Dorchester; S.F., F. Blouin, jr, 290 du Rol. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Moisan.
- No 17—CL ST-STANISLAS, Co. Beauharnois; S.A., Arth. Braut; S.F., P. Laplante. Réunions, dernier vendredi, salle Laplante.
- No 18—CL NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot; A., W. Pilon; S.F., J. Daoust. Réunions, 3e dimanche, office du curé.
- No 19—CL LAROCQUE, Sherbrooke; S.A., J. B. Duchesneau; S.F., E. P. Bédard. Réunions, 3e jeudi, 7.30 hrs p.m., Block Murray, rue King.
- No 20—CL ST-LOUIS DE TERREBONNE, S.A. et S.F., A. Ouellette. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7.30 hrs p.m., salle des Artisans.
- No 21—CL ST-MARTIN, Co. Laval; S.A., C. A. Descary, Bord-a-Plouffe; S.F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.
- No 22—CL HOCHELAGA, Montréal: S.A., A. Roy, 19 Hudson; S.F., W. Desjardins, 16 Deséry. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., 1515 Notre-Dame Est.
- No 23—CL MONTAQM, St-Jacques L'Abîme; S.A., M. Gagnon, N.P.; S.F., Dam. Forest. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.
- No 24—CL SALABERRY, Valleyfield; S.A., D. A. Dalgault; S.F., Léopold Laplante. Réunions, 1er et 3e mercredis, salle Monette, rue Ste Océle.
- No 25—CL ST-PAUL, ville St Paul; S.A., N. D. Mignog; S.F., Narcisse Boyer. Réunions, dernier mardi, 8 hrs p.m., Salle Daoust.
- No 26—CL CONTREŒUR, S.A., Dr G. Marcotte; S.F., Ed. Handfield. Réunions, dernier lundi, bureau E. Handfield, 7.30 p.m.
- No 27—CL ST-VINCENT, Montréal: S.A., E. Lachapelle, 710 Sainte-Catherine; S.F., J. H. Faquette, 224 Fullum. Réunions, dernier jeudi, 8 hrs p.m., salle Larivière, 5 Dufresne.
- No 28—CL ST-LOUIS, Montréal: S.A., G. A. Mailloux, 859 Demontigny; S.F., Jos. de Vaudreuil, 697 Berri. Réunions, 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Prévost, 571 rue Berri.
- No 29—CL RIGAUD, S.A., John McMillan; S.F., Jules A. Desjardins. Réunions, le dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hrs p.m.
- No 30—CL SAGARD, Sault-au-Récollet; S.A., Avila Prévost; S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi, salle Prévost, à 7 1/2 hrs p.m.
- No 31—CL JACQUES-CARTIER, Lachine; S.A., Arthur Daoust; S.F., Jos. Leclaire. Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., No 11, 15e rue.
- No 32—CL ST-GUILLEAUME, Co. Yamaska; S.A., P. E. Sylvestre; S.F., L. A. D. Gauthier. Réunions, 3e dimanche, 6 1/2 hrs p.m., salle Publique.
- No 33—CL ST-JEAN CHRYSTOSTOME, S.A., J. E. Dérome; S.F. et Md. E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi, 7 hrs p.m., salle du Conseil.
- No 34—CL STE-JUSTINE, S.A., Georges Desparois; S.F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., chez M. D'Amour Lauson.
- No 35—CL SOULANGES, Les Cédres; S.A., Roch Leclair, (au cadet Fontaine); S.F., C. Laboursardier. Réunions, dernier vendredi, salle Caullierier, 8 hrs p.m.
- No 36—CL MAISONNEUVE, Montréal: S.A., L. P. Fortin, 640 St-Paul; S.F., P. Lesage, 830 Ste-André. Réunions, les 1er et 3e vendredis, salle Eiffel, 8 15 p.m., coin Anherst et de Montigny.
- No 37—CL NOTRE-DAME DE HULL, S.A., Hor. Pire; S.F., J. E. Caron. Réunions, salle Laflèche, rue du Lac, 2e et 4e vendredis, 8 h. p.m.
- No 38—CL ST-FRANÇOIS-XAVIER, L'Épiphanie; S.A., Médard Forest; S.F., J. B. T. Richard. Réunions, dernier mercredi, chez M. G. Coderre.
- No 39—CL LAPRAIRIE, S.A., Alphonse Duranocau; S.F., A. F. Grondin. Réunions, 4e lundi, chez A. F. Grondin.
- No 40—CL ST-GEORGES, Maisonneuve; S.A., J. Chailfoux, 32 ave Lasalle; S.F., Amédée Beaupré, 75 Bourbonnière. Réunions, 3e lundi, 8 hrs p.m., 191 Létourneau.
- No 41—CL ST-BARTHELEMI, Co. Berthi; S.A., Arth. Caron; S.F., Ch. L'Heureux. Réunions, 3e lundi.
- No 42—CL CHARLEMAGNE, ville St-Louis; S.A., J. P. Lamarche, N.P., 1047 St-Hubert; Prés., J. B. Martineau, jr, 403 Mont-Royal; S.A., Léon Defoy, 526 St-Hubert; S.F., L. N. Cadieux de Courville, 36 Pontiac; Md.E., Ern. E. Lauson, 408 Ave Mont-Royal. Réunions, 1er et 3e mardis, 94 Pontiac.
- No 43—CL BOURGHT, Montréal: S.A., J. B. Désaulniers, 177A Beaudry; S.F., Wil. Fiché, 269 Beaudry. Réunions, 2e et 4e mardis, salle Dionne, 1342 Ste-Catherine, 8 hrs p.m.
- No 44—CL PIERREVILLE, S.A. et S.F., H. L. Shooner. Réunions, dernier dimanche, salle Shooner.
- No 45—CL ST-CASIMIR, Co. Por neuf; S.A., L. A. Lacroix; S.F., J. A. Bélanger. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Trotter.
- No 46—CL ST-JOACHIM, Louiseville; S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., J. E. Lesage. Réunions, 15 et 31 du mois, édifice G. Caron, rue St-Laurent.
- No 47—CL STE-MARIE DE LA BEAUCHE, S.A., de Montarville Taschereau; S.F., A. Lemieux. Réunions, dernier dimanche, chez M. J. B. St-Hilaire, 1 h. p.m.
- No 48—CL ST-FRANÇOIS D'ASSISES, Beauceville; S.A., F. X. Beauchemin; S.F., God. Lachance. Réunions, dernier mercredi, à la salle Gausse.
- No 49—CL DE LA BEAUCHE, St-Georges, Co. Beauce; S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné. Réunions, dernier dimanche, chez M. Ludger Bolduc, 2 hrs p.m.
- No 50—CL RICHELIEU, Montréal: S.A., A. E. J. Bissonnette, 1614 Notre-Dame; S.F., Arth. Gagnon, 363 Maisonneuve. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Leggett, 280 Richmond, 8 hrs p.m.
- No 51—CL ST-BERNARD, Sorel; S.A. et S.F., A. P. Vanasse. Réunions, 4e lundi, au bureau du S.A., maison Vanasse, rue George.

108-CL CHAMPLAIN, Québec: Chapelain. Rév. J. E. Pluhet; Sb.P.G. et Md.E., P. H. Bédard, 236 St-Jean; Prés.: Jos. Rondeau, 418 St-Jean; S.A., J. N. Gingras, 29 Barthe-ot; S.F., J. E. Rousseau, 418 St-Jean. Réunions, 4e mardi, salle Mon-reuil, 87 D'Aiguillon.

113-CL DELORIMIER: S.A., Wilfrid Fortier, 34 Garnier; S.F., Léon Désautels, 175 Marie-Anne. Réunions, 2e et 4e jeudis, à 8 hrs p.m., salle Beauport, 26e rue Brébeuf.

114-CL ST-EUSEBE, Montréal: S.A., Pierre Guénette, 16 Nellada; S.F. et Md.E., J. A. Ranger, 788 Ontario. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Lemieux, coin Lafontaine et Iverville, 8 hrs p.m.

116-CL NOTRE-DAME DE GRANEY: S. A., D. Goyette; S.F., P. A. Feltier. Réunions, dernier mardi, 7 1/2 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

117-CL ST-AUGUSTE, Montréal: S.A., J. A. Delorme, 428a Beaudry; S.F., Le Descroix 2354 St-Jacques. Réunions, 1er et 3e mardis, salle Dansereau, coin Delmeille et Notre-Dame, 8 hrs p.m.

118-CL GARNEAU, Montréal: S.A., J. P. Vincent, 301 Chatham; S.F., Jos. Labelle, 71 Vinet. Réunions, 3e mercredi, salle Duvernay, 45 Vinet, 8 hrs p.m.

123-CL DUVERNAVY, Montréal: S. A., Joseph Ménard, 174 Duvernay; S.F., O. Legault 176 Duvernay. Réunions, 4e jeudi, à la salle Duvernay, No 45 Vinet 8 hrs p.m.

124-CL TRIPLEUVIEN, Trois-Rivières: S.A., A. Lebrun; S.F., F. X. Vanasse. Réunions, 2e et 4e dimanches, 29 du Platon, 1.15 hr p.m.

125-CL STE-GENEVIÈVE DE BATISCAN: Chapelain. Rév. M. B. Hamar; Sb.P.G., Donat Baribeau; Prés., O. Duval; S.A., L. M. J. Thibault; S.F., Prime Baril; Md.E., F. X. Baril. Réunions, dernier dimanche, après la messe.

126-CL ST-EDOUARD, Montréal: S.A., C. B. Laessle, 260 Beaubien; S.F., T. Ledoux, 1643 St-André. Réunions, 2e et 4e mardis, salle St-Edouard, 856 Beaubien, 8 hrs p.m.

127-CL OLIER, Montréal: Chapelain, Rév. W. Hébert, P.S.S.; Sb.P.G., D. W. Gagnon, 170 St-Denis; Prés., J. D. Trudel, 81 Cadieux; S.A., O. Lapalisse 708 St-Urbain; S.F., Isidore Moquin, 5 St-Laurent; Md.E., L. A. Gagnier, 256 St-Denis. Réunions, 3e mercredi, Monuments Nationaux, 8 hrs p.m.

128-CL ST-SAUVEUR, Québec: S.A., Jos. Cantin, 61 St-Luc; S.F., S. Locvailler, 39 Boisseau. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Thérien, 27 Victoria, 8 hrs p.m.

129-CL BRUCHES, Montréal: S.A., J.M.E. Larivière, 234 Ste-Elizabeth; S.F., J. Jeannotte, 19 Huron. Réunions, 1e et 3e vendredis, salle St-Louis, 583 Plessis, 8 hrs p.m.

140-CL OHIOUTIMI: S.A., D. V. Morrier; S.F., Bruno Lefebvre. Réunions, 1er vendredi, salle Château Saguenay, 8 30 hrs p.m.

146-CL STE-MARIE, Montréal: S.A., Av. Bourbonnais, 241 Rivard; S.F., Jos. Marois, 238 Plessis. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Gareau, 243 Maisonneuve, 8 hrs p.m.

148-CL CHENIER, Montréal: S.A., Geo. Guy, 235 R. Chénier; S.F., F. Basillères, 486 Grand Tronc. Réunions, 1er et 3e lundis, 8 hrs p.m., salle Quintal, rue Charlevoix, près Centre.

149-CL ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal: Chapelain, Rév. M. Auclair, curé; Sb.P.G., Albert Dupuis, 4514 Drolet; Prés., Nos Leclerc, 974 Sanguinet; S.A., E. A. Desroches, 634 Montana; S.F., L. J. Forget, 423 Hypocrite; Md.E., P. Barette, coin Drolet & Rachel. Réunions, 2e et 4e vendredis, 777 Sanguinet, 8 hrs p.m.

150-CL LARTIGUE, Longue-Pointe: S. A., C. Edr. Lacas; S.F., P. Z. Guy. Réunions, dernier dimanche, 4 hrs p.m., salle Guy, Baurivage.

158-CL LECLERC, Woonsocket, R.I.: Chapelain, Rév. N. Leclerc; Sb.P.G., Prés. et Md.E., S.F., J. A. Jetté, 21 Crompton av.; S.A., James Fontaine, 216 Cumberland; J. B. A. Savard, 193 East Front. Réunions, 1er et 3e dimanche, salle G. A. R., 158 Main, 2 hrs p.m.

160-CL VERDUN: S.A., J. A. A. Leclair, 34 Napoléon; S.F., Edgar St-Onge, 179 Ave. Charron. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Sauvé, 33 Ross, 8 hrs p.m.

163-CL STE-SCHOLASTIQUE: S.A., Joseph Fortier; S.F., J. H. Langlois. Réunions, dernier mercredi, salle du Marché, 8 hrs p.m.

168-CL DOLLARD, Montréal: S.A., Jos. Saint-Denis, 331 Charron; S.F., L. O. Fontaine, 104 Chateauguy. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs p.m., salle Unity, 590 Wellington.

165-CL ST-PAUL DE GRANDMÈRE, Grand-Mère: S.A., Arth. Béliveau; S.F., T. G. Roy. Réunions, 2e et 4e vendredis, salle Leclerc.

166-CL LACHESNAYE, Fraserville: S.A., J. Y. Pomet; S.F., S. J. Frenette. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., salle des Forestiers Indépendants.

No 170-CL LEON XIII, Montréal: S. A., L. A. Morency, 90 Ste-Elizabeth; S.F., Léon Gélinau, 583 Saint-André. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Union des Commis-Marchands, 149 Berri, 8 hrs p.m.

No 171-CL CREMAZIE, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. G. M. Lepallieur, Ptre curé, Chan. Hon., V.F.; Sb.P.G., Alf. Durand, 184 St-Laurent; Prés., Nap. Royal, 92 De Gaspe; S.A., Oac, Désautels, N. F., 1482 St-Laurent; S.F., G. Moner, 1743 Ste-Laurie; Md.E., E. Pelletier, 1629 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mardis, Edifice Sq. des Marchands, coin Laurier et St-Laurent, 8 hrs p.m.

No 172-CL FRONTENAC, Montréal: S. A., J. A. Lagrange, 409 St-Timothée; S.F., Oubert deGrandpré, 398 Wolfe. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Gagnon, 1079 DeMontigny.

No 173-CL CONTANT, Montréal: Sb.P.G., J. A. Jarry, 97 St-Jacques; Prés., Alc. Daupé, 274 Beaudry; S.A., M. Alp. Oimet, 71 Dubord; S.F., Louis Sédard, 67 Dubord; Md.E., E. Bastien, 85 Visitation. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Gagnon, coin Amherst et Dénotigny, 8 hrs p.m.

No 174-CL ST-JEAN DE LA CROIX, Ville St-Louis: Chapelain, Rév. A. J. Préfontaine; Sb.P.G., A. Lepage, 2120 St-Laurent; Prés., Jos. Dépaté, 1558 Esplanade; S.A., S. F. H. Faradis, 1164 Clark; Md.E., J. G. Dugas, 2260 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Club Ma. cil, 89 Beaubien.

No 177-CL PAPIEVAU, Montréal: S.A., R. Huberdeau, 721 Ste-Catherine; S.F., J. A. Favreau, 15 Dufresne. Réunions, 1er jeudi, salle Larivière, rue Dufresne, 8 hrs p.m.

No 179-CL ST-CAMILLE, Co Wolfe, S.A. et S.F., Anatole Beaudien. Réunions, dernier lundi, salle Publique, 7 30 hrs p.m.

No 180-CL ST-PHILEMON, Stoke Centre: S.A., F. X. D. Tremblay; S.F. et Md.E., F. J. Bédard. Réunions, 2e dimanche, salle Fabrique, 1 hr p.m.

No 181-CL STE-OCILE, Co Compton: S.A. et S.F., God. Beaudin. Réunions, dernier dimanche, à l'École, 3 hrs p.m.

No 182-CL RACINE, Weedon: S.A., S.F. et Md.E., J. P. C. Lemieux. Réunions, 2e samedi, salle Mercier, Weedon Station, 7 hrs p.m.

No 183-CL ST-PROSPER: S.A. S.F. et Md.E., F. X. Mastioote. Réunions, 2e mercredi, 7 hrs p.m., salle Publique.

No 186-CL ST-ALPHONSE, Theford Mines: S.A., J. O. Landry; S.F., J. O. Vallières. Réunions, dernier jeudi, salle Ferron, 7 hrs p.m.

No 187-CL ST-APOLLINAIRE: S.A., Emile Rousseau; S.F., H. LaSueur. Réunions, dernier dimanche, salle Garneau, 2 hrs p.m.

No 188-CL LEGARDEUR, St-Antoine de Lotbinière: S.A., Geo. Garneau; S.F., Ch. Bergeron. Réunions, dernier jeudi, au presbytère; 7 hrs p.m.

No 189-CL ST-DÉSIRÉ, Black Lake: S.A., David Champagne; S.F., F. H. Bédard. Réunions, 3e dimanche, salle des Forestiers Catholiques, 1 hr p.m.

No 190-CL ST-FERDINAND, St-Ferdinand d'Halifax: S.A. et S.F., P. A. Roberge. Réunions, dernier jeudi, salle Roberge, 8 hrs p.m.

No 191-CL VICTORIAVILLE: S.A. et S.F., Geo. Baudet. Réunions, dernier lundi, salle Poitras, 8 hrs p.m.

No 194-CL ST-BERNARDIN, Waterloo: S.A., S. Brouillet; S.F., Léon Racicot. Réunions, 3e dimanche

No 195-CL DUMOULIN, Yamachiche: S.A. et S.F., A. J. Descoteaux. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Descoteaux.

No 197-CL LA SALLE, Montréal: S.A., H. E. Duquette, 110 Bourget; S.F., J. O. Duquette, 117 St-Augustin. Réunions, 4e dimanche, 2 hrs p.m., salle Lenoir, 3755a Notre-Dame.

No 199-CL ST-BASILE, Co Forteau: S.A. et S.F., D. Bélanger. Réunions, dernier lundi, 7 hrs p.m.

No 200-CL ST-STANISLAS D'ASCOOT, Ascot Corner: S.A., Jos. Lecomte; S.F., J. A. Lagoux. Réunions, 2e dimanche, après la messe.

No 204-CL PIER X, West Shefford: S.A. et S.F., J. A. Gagnon. Réunions, 3e dimanche, après la messe, à l'École du village.

No 206-CL LAFONTAINE, Montréal: Sb.P.G., Nap. Laflamme, 285 Chateauguy; Prés., Froux et Duval, 730 Carlevoix; S.A., Adg. Duval, 583 Centre; S.F., E. Beaudin, 479 Centre; Md.E., J. W. Collette, 347 Centre. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Picard, rue Charlevoix, 8 hrs p.m.

No 207-CL ST-DENIS, Co St-Hyacinthe: S.A., J. O. Vézina; S.F., L. E. Charon. Réunions, 4e dimanche, 7 hrs p.m.

No 208-CL ST-OURS, Co Richelieu: S.A., R. H. Duhamel, St-Roch; S.F., J. M. Richard. Réunions, 3e dimanche, après la messe, bureau des notaires Duhamel & Roch; d.